

# Bienvenue

## à la Ferme Equestre du Badour

Julie Monta-Saddougui - La Malpélie Ginolhac 12140 Entraygues sur Truyère

### Année scolaire 2017/2018 :

- La **rentrée des cours avec entraînements Horse ball est le samedi 9 septembre 2017** pour toutes les catégories (voir les horaires sur notre site rubrique rentrée).
- **Porte ouverte dimanche 10 septembre 2017 après-midis de 14h à 16h** (démonstrations et baptêmes gratuits)

Les forfaits cours hebdomadaires ne comprennent pas les vacances scolaires par contre le paiement de l'inscription en Juin 2017 au club ouvre le droit au cavalier à des tarifs préférentiels pour les stages, les concours et les séances pendant les vacances (voir tarifs adhérents vacances).

### Equipement équestre recommandé ou obligatoire et Règles élémentaires de sécurité :

**Les cavaliers doivent être équipés de façon à garantir une pratique adaptée et permettant leur sécurité** (voir liste matériel nécessaire).

Pour toute pratique équestre, le Casque (aux normes en vigueur), des bottes ou mini-chaps sont obligatoires ; Chaussures à lacets, Tongues, Shorts et Jean's Interdits.

Pour les cavaliers débutants ou autres, la Bombe, les affaires de pansage et la cravache peuvent être fournis par le club.

Le port du protège-dos est obligatoire pour la pratique du cross et peut-être utilisé à votre discrétion dans toutes les autres disciplines. Il est formellement interdit de monter à plusieurs sur un cheval ou poney; il est strictement interdit de courir et de chahuter dans les écuries intérieures.

**Il est important de respecter toutes les règles élémentaires de sécurité du cavalier** à l'approche du cheval ou du poney ainsi que les consignes prodiguées par les enseignants et autres personnels habilités, **respecter les animaux, les structures, le matériel et autrui.**

**Les cavaliers sont encadrés par le personnel de la « Ferme Equestre du Badour » uniquement durant leur activité et la préparation de leur monture** (soit 1 heure avant et 30 mn après au maximum). Nous ne pouvons excéder ce temps, d'autres reprises ayant lieu ou d'autres activités pour le personnel. Veuillez par conséquent reprendre vos enfants dès la fin de leurs activités.

Durant l'encadrement, le moniteur doit rester libre et attentif aux élèves. **Si vous souhaitez vous entretenir avec celui-ci veuillez prendre rendez-vous afin de ne pas gêner les séances.** De mêmes ne pas parler à voix haute trop près de l'activité afin que la séance garde sa qualité.

**Veillez prendre vos renseignements en dehors des activités ou faire une demande au club pour que le moniteur vous contact ultérieurement.**

## Quelques recommandations complémentaires :

- Se présenter dans la sellerie avant votre séance, prendre connaissance du cheval ou poney attribué et le préparer. **Prévoir une heure avant et 30 mn après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.**

- une heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant et représente environ 45 min de pratique. Pour les enfants de moins de 6 ans, la séance est composée d'environ une moitié de pratique + une moitié d'approche du poney avec l'enseignant.

- Interdiction formelle de fumer autour et dans les écuries ainsi que dans l'enceinte du Domaine.

- Merci d'utiliser les parkings pour garer les véhicules et respecter les zones piétonnes. Tous les véhicules autres que le service et les secours ne sont pas autorisés à entrer autour des bâtiments sauf sur accord préalable de la direction et doivent stationner sur le parking prévu à cet effet. Ne rien laisser d'appareil ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. La « Ferme Equestre du Badour » se dégage de toute responsabilité en cas de vols ou de matériel égaré.

- Pour les propriétaires d'équidés venant au sein du club, nous demandons une certaine discrétion quand à l'attitude de votre équidé afin de ne pas créer de danger ou de gêne des autres usagers. Vous pouvez également disposer d'un box si vous le souhaitez sur réservation au préalable et paiement de la location à la journée de celui-ci. Pour les chevaux évoluant en amateurs ou catégories Elites, il est demandé un travail de l'animal régulier plus soutenu que de l'entretien pur, pour des raisons de performances et de sécurité de l'animal et du cavalier.

- Nous demandons enfin l'entretien des espaces que vous utilisez : ramassage efficace des crottins dans les allées et les surfaces ensablées, nettoyage de la douche après usage, ramassage drastique des poils après toilettage et tonte, respect des talus et espaces en herbe.

- En dehors des horaires d'ouverture au public, ne sont autorisés à entrer au club que les propriétaires des chevaux en pension, les cavaliers s'étant acquittés des droits d'accès aux installations et leurs proches.

## Modes de règlements possibles, tarifs :

Voir tableau des Tarifs de la « Ferme Equestre du Badour » 2017/2018 possibilité de payer en Espèces, Chèques, Bons Pass-Loisir MSA, Chèque'Ados et coupons Sport ANCV, bons Comité d'Entreprises uniquement.

Tout cours hebdomadaire, pension d'un équidé ou utilisation des installations engendre obligatoirement le paiement des droits d'accès aux installations sportives du Club de la « Ferme Equestre du Badour » ainsi que la prise de la licence de pratiquant 2017 de la « Fédération Française d'Équitation ».

**Le paiement intégral de l'ensemble (Licence pratiquant, Accès aux Installations Sportives et forfait cours, éventuellement licence compétition) sera réglé à l'inscription (soit en paiement unique soit en paiement échelonné).**

Puis au 10 du mois	* paiement retiré en Juillet 2016	→	si vous souhaitez payer sur 12
	mois au lieu de 10 pour minimiser le montant des paiements.		
	* paiement retiré suivant échancier	→	Forfait Droit d'accès + cours
	(à votre choix)		et/ou pensions.

**Les concours sont à régler à l'engagement soit une semaine avant l'épreuve.**

**Les stages au jour J.**

Les licences sont dues dès l'inscription. Les droits d'accès aux installations sportives et le forfait intégral des cours sont dus dès la 1ère séance effectuée. Si il y a rétractation de la famille le paiement du forfait peut-être restitué uniquement si aucune séance ont été consommé.

Si vous souhaitez faire **un essai au préalable, un forfait découverte de 3 séances est proposé** au tarif de 50 € (dû dès la 1ère séance). Ce forfait s'ajoutera alors au forfait intégral si continuation du cavalier à la 4e séance, de même si début en cours d'année.

L'établissement « Ferme Equestre du Badour » ne procédera à **aucun remboursement de séances** équestres payées et non effectuées par le cavalier si forfait commencé d'1 séance ou plus. Pour cela veuillez vous renseigner auprès de votre assurance au préalable si vous avez le droit à prétendre à un remboursement partiel suite à un arrêt médical supérieur à trente jours par exemple.

**Notre établissement ne peut pas faire de crédit**, toutes vos séances commandées doivent être systématiquement réglées avant toute nouvelle consommation, les concours réglé avant l'engagement soit minimum 8 jours avant, les stages extérieurs et concours plusieurs jours à l'inscription, les randonnées de plusieurs jours : les arrhes à l'inscription et le solde au départ.

### **Absences et Rattrapages :**

Les rattrapages de cours sont possibles (uniquement dans les 15 jours suivant l'absence signalée 24h auparavant au minimum par sms), dans un cours hebdomadaire du même niveau, et dans la limite de 3 séances par an.

Un mercredi si votre enfant à école, veuillez nous prévenir au minimum 72h à l'avance afin de pouvoir nous organiser et vous permettre de rattrapper cette séance.

La « Ferme Equestre du Badour » peut proposer éventuellement une journée de rattrapage incluse dans les forfaits cours en fin de saison seulement si 2 à 3 séances auront dû être annulées en cours d'année par le club.

### **Vos séances : périodicité, validités ...**

De façon exceptionnelle, le Centre Equestre se réserve le droit d'annuler, ou reporter une séance, notamment en cas de compétition. Dans ce cas vous en serez averti au préalable.

Les cours sont maintenus tout au long de l'année même les Jours Fériés, sauf dans les Vacances scolaires où la priorité est donnée aux stages, les séances sont alors hors forfait.

L'école d'équitation fonctionne chaque saison de début septembre à Fin Juin, à l'exception des vacances de Noël réservé aux stages des examens des galops, du week-end du 1er mai Tournoi Inter-national HB en Espagne, de la Pentecôte du 19 au 21 mai 2018 pour le championnat de France HB jeunes et clubs à Lamotte, du Championnat de France amateurs et pros à Jardy du 15 au 17 Juin 2018 et de la 2e quinzaine d'Août (voir planing hebdomadaire). L'accueil du club est ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h30, les dimanches sont réservés aux compétitions et les lundis repos hebdomadaires.

### **Sorties compétition :**

Toute sortie en compétition nécessite l'obligation de posséder une licence de compétition annuelle dont la durée de validité n'est pas expirée, **rammener vos certificats médicaux dès que possible et maxi dès septembre afin de valider votre licence compétition à temps.**

**Remettre au club une photocopie de la carte d'identité ou passeport (ou livret de famille avec photo identité), pour chaque cavalier.**

## **Licences fédérales – Assurances – Passage et Validation d'Examen**

La « Ferme Equestre du Badour » est couverte par une assurance Responsabilité Civile (R.C.) pour toute activité équestre encadrée. Elle possède aussi une extension de garantie pour les cavaliers de passage non licenciés.

La licence de pratiquant à l'année contient de même une assurance RC et individuelle de base pour le cavalier si accident lié de près ou de loin à l'activité, qui fonctionne après mutuelle et autre assurance. Mais il reste vivement recommandé de vérifier que votre assurance personnelle vous couvre en cas d'accident car les garanties incluses dans l'Assurance de votre licence fédérale restent cependant limitées. Vous pouvez également étendre votre garantie, à votre discrétion : en souscrivant des extensions à la Licence Pratiquant FFE (Renseignements à l'Accueil du Centre Equestre) ou par tout moyen à votre convenance.

Le passage d'un examen équestre (Galop) nécessite l'obligation pour le cavalier :

- 1) de posséder auparavant une licence fédérale de pratiquant annuelle dont la durée de validité n'est pas expirée
- 2) d'avoir réussi et validé le Galop précédent.

Le passage d'un examen équestre (totalement facultatif) est possible : 2 périodes vous seront proposées dans l'année scolaire (vacances de Noël et fin juin) pour les cavaliers adhérents du club en stage de 2 jours sur des sessions spéciales pour chaque examens (hors forfaits hebdomadaires au prix de 119 € les 2 jours) ; ou pour tous, en stage d'une semaine (hors forfaits hebdomadaires voir tarif stages) pendant les vacances scolaires parlez en à votre moniteur.

**À Ginolhac, le**

**Signature du cavalier et de son responsable pour les mineurs:  
A conserver chez soi**

## BONNES PRATIQUES REGLES DE SECURITE

*L'école d'équitation est un lieu d'échange entre l'homme et l'animal.*

*Les reprises ayant lieu en groupe, il convient de respecter les règles de courtoisie envers autrui, et d'écouter les consignes de l'enseignant, afin que la sécurité soit assurée pour tous.*

J'arrive au club  
**15 minutes** avant la  
reprise afin d'être prêt  
à l'heure, avec un  
cheval / poney propre.



**Je n'arrive pas à l'école d'équitation en courant, en criant et en faisant des gestes brusques.**  
Malgré leur taille, les poneys / chevaux sont des animaux plutôt peureux. **Et courir ou faire des gestes brusques peut entraîner des réactions dangereuses.**

**Je panse mon cheval / poney avant et après chaque reprise,** en prenant le temps de le brosser sur tout le corps, lui démêler les crins, lui curer les pieds.



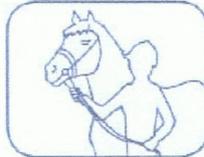
J'aborde mon poney / cheval, **en le prévenant,** sans passer derrière.

**Je me méfie de l'agressivité** que les chevaux / poneys peuvent dégager entre eux. (Ils ne sont pas tous copains).



Si j'ai des difficultés, **je demande à l'enseignant** qui est là pour m'aider.

J'amène mon cheval / poney dans le manège **en le tenant correctement.** Avant d'entrer, je vérifie qu'aucun cavalier n'est sur la piste.



**Je respecte le matériel du club, les écuries et les installations.**

**J'écoute les consignes** de l'enseignant.

**Je maintiens une distance suffisante** entre deux chevaux / poneys.



**Je rentre mon cheval / poney à l'écurie dans le calme et le respect des règles de sécurité.**

**Je remets toujours à sa place la selle et le filet** de mon cheval / poney.  
**Je nettoie le mors et les protections** avant de les ranger.



**je ne m'amuse pas** autour des poneys / chevaux.

**Je ne fume pas** dans l'enceinte de l'école d'équitation.  
**Je ne joue pas avec les ballots de paille ou de foin.**



### RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

L'enseignant représente l'autorité dans les manèges ou les carrières ; nous vous demandons de bien vouloir respecter ses décisions et consignes et de ne pas intervenir dans les cours.

Le port du casque est obligatoire pendant les cours, en promenade et en dehors des cours.

Il est aussi important d'avoir un matériel en bon état et à la bonne taille.

L'école d'équitation accepte de prêter un casque aux cavaliers ; pour une bonne hygiène, ceux-ci sont fréquemment désinfectés. Dans le cas d'une pratique régulière, nous vous conseillons cependant d'utiliser votre matériel personnel. Le casque doit répondre aux nouvelles normes européennes (EN 1384).

Renseignez-vous auprès de l'enseignant qui vous aidera à faire le bon choix.

Il est indispensable d'avertir des absences à vos séances pour une bonne gestion de nos plannings, des rattrapages de vos séances et des heures de travail des poneys / chevaux.